

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Du 17 avril 2025

ARRETE DE VOIRIE

- Le Maire de la commune de FLORENTIN,
- Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R1, R44, R53.2, R225 et R225.1,
- Vu les articles L 2211.1 et L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie "Signalisation temporaire") approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,
- Vu l'arrêté de voirie portant accord de voirie délivré par le conseil départemental du Tarn en date du 17/08/2022,
- Vu la demande d'autorisation déposée le 15/04/2025 par les entreprises GME SPIECAPAG/DENYS 29 rue Nicolas Leblanc 33700 MERIGNAC représenté par Monsieur Florian DINGREVILLE pour des travaux d'ouverture de piste et mise en place des panneaux sur le chantier TEREKA - REVA

-ARRETE-

Article 1er : Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : travaux d'ouverture de piste/mise en place des panneaux à compter du 28 avril 2025 et ce pour une durée de 365 jours /

Article 2 : La signalisation du chantier sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 15 Juillet 1974. Cette signalisation sera mise en place par l'entreprise pendant la durée du chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de FLORENTIN et à chaque extrémité du chantier.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GAILLAC, Monsieur le Maire de FLORENTIN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Chef de centre de secours et d'incendie de GAILLAC.

Fait à FLORENTIN, le jeudi 17 avril 2025

Le Maire,

DUBOE Jean-Marc



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le



ID : 081-218100931-20250417-ARR102025-AR

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 081-218100931-20250417-ARR102025-AR

S²LO

cerfa

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : Entreprises GME SPIECAPAG / DENYS Prénom :
Dénomination : Représenté par : M. Florian DINGREVILLE (DENYS)
Adresse Numéro : 29 Extension : Nom de la voie : Rue Nicolas Leblanc
Code postal 3 3 7 0 0 Localité : MERIGNAC Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 3 0 4 4 2 1 8 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : florian.dingreville @ denys.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° X
Hors agglomération ☒ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Zone DP entre Autoroute/RD22/RD24
Emprunt n°113
Code postal 8 1 1 5 0 Localité : FLORENTIN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : 2025 3 ARRETE VOIRIE TEREGA
Description des travaux : Chantier TEREKA - REVA
Pose canalisation de gaz naturel - DN200 VILLARIES-ALBI
Travaux d'ouverture de piste / Mise en place des panneaux
Date prévue de début des travaux : 2 8 0 4 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 6 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 6 5 Date de début de réglementation 2 8 0 4 2 0 2 5
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

CirculerVéhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☐poids lourds ☐**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Panneaux travaux (AK5) / Panneaux interdiction de doubler (B3) / Panneaux sortie de camions (KC1) /
Panneaux fin interdiction (B31) + Limitation vitesse selon retours prescriptions communales

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Entreprises GME SPIECAPAG / DENYS

Prénom :

Dénomination : Représenté par : M. Florian DINGREVILLE

Adresse Numéro : 29 Extension : Nom de la voie : Rue Nicolas Leblanc

Code postal 33700 Localité : MERIGNAC Pays : FRANCE

Téléphone 0630442181 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : florian.dingreville @ denys.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

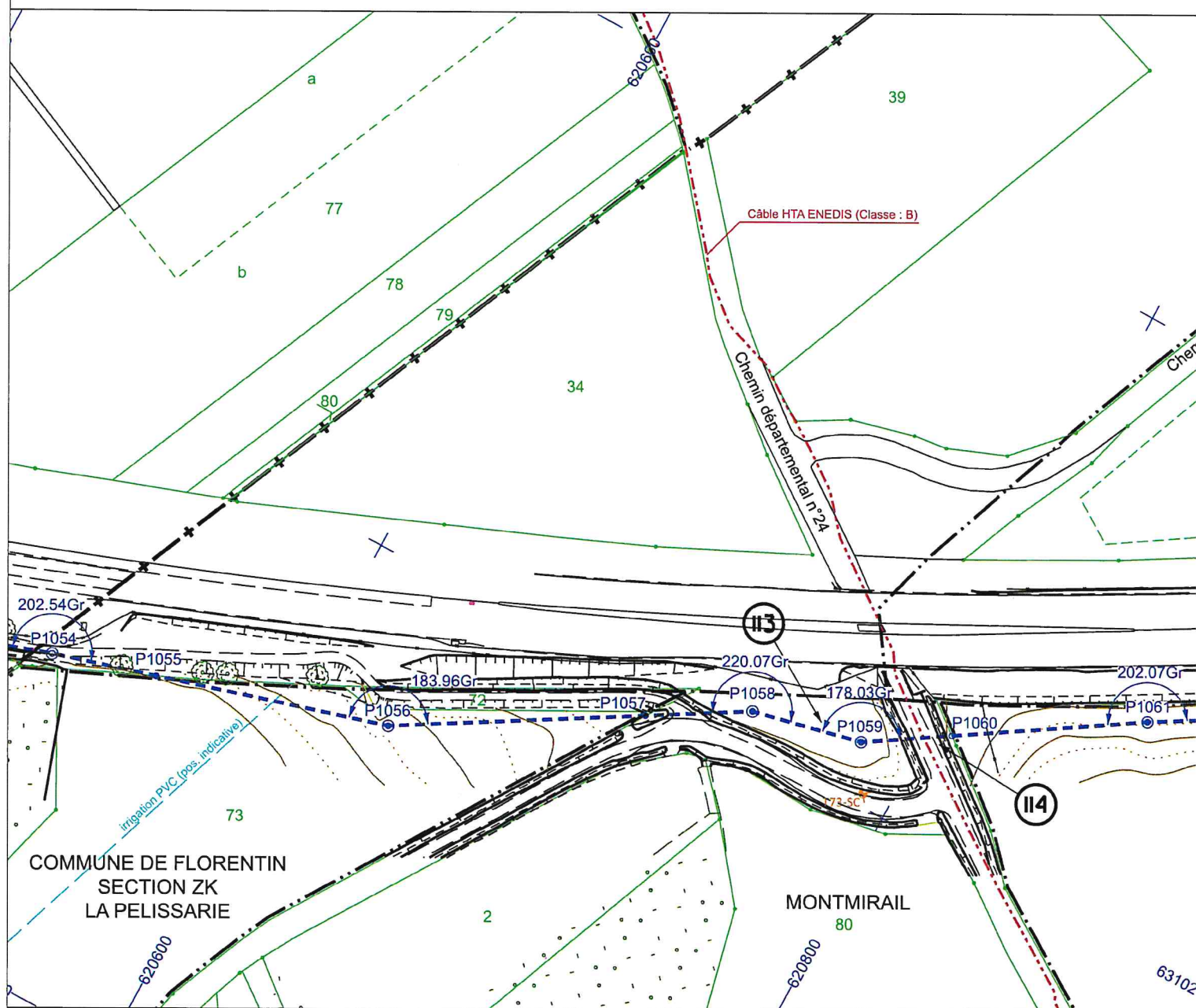
Fait à : ... Le : 15 04 2025

Nom : DINGREVILLE Prénom : Florian Qualité : Conducteur de travaux

GROUPEMENT
FONCIER AGRICOLE
DE LA PELISSERIE
Cf. 2^e M. ROTIER
LA PELISSERIE

A68

RD 24

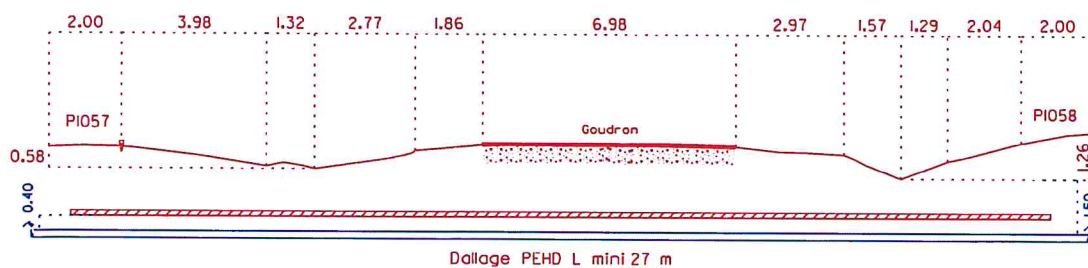


P1054	P1055	P1056	P1057	P1058	P1059	P1060	P1061
56178.51	56215.64	56298.67	56389.01	56426.52	56466.15	56498.18	56567.30
37.13	83.03	90.33	37.51	39.63	32.03	69.12	
Dallage L.mini: 27m				Gainage L.mini: 23m			

113

Chemin parallèle à l'A68

114

R.D n°24 dite R
Voir PLAN SPECIA
N°

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le



ID : 081-218100931-20250417-ARR102025-AR

Commune de FLORENTIN

Section ZK

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 081-218100931-20250417-ARR102025-AR

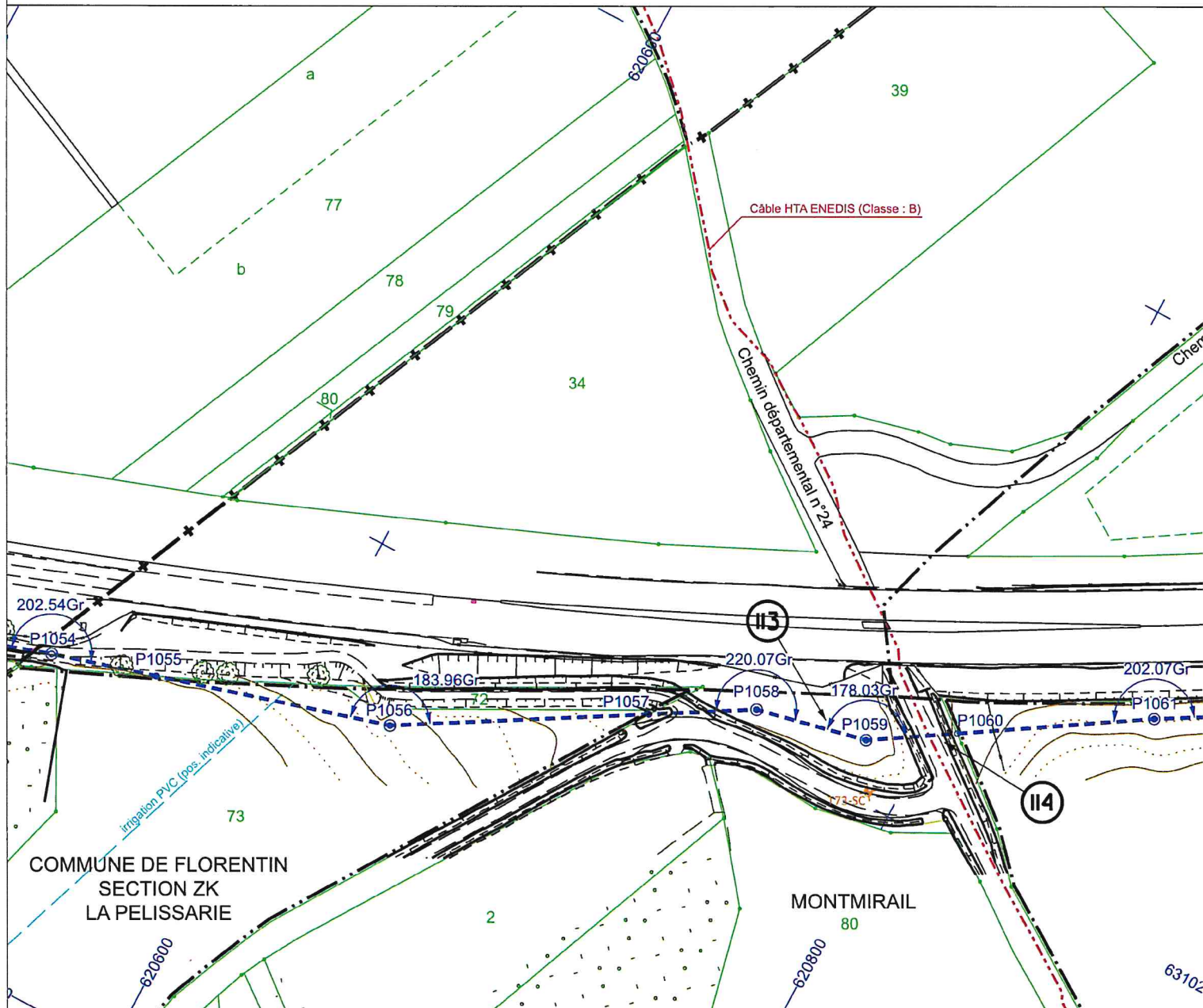
73

DP

GROUPEMENT
FONCIER AGRICOLE
DE LA PELISSERIE
Chez M. ROTIER
LA PELISSERIE

A68

RD 24

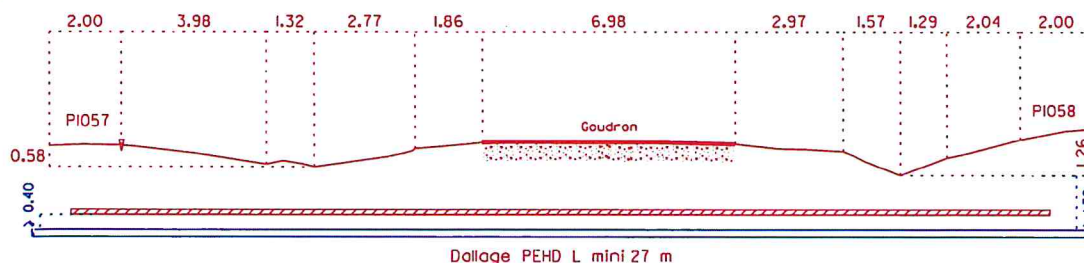


P1054	P1055	P1056	P1057	P1058	P1059	P1060	P1061
56176.51	56215.64	56298.67	56389.01	56426.52	56466.15	56498.18	56567.30
37.13	83.03	90.33	37.51	39.63	32.03	69.12	
Dallage L.mini: 27m				Gainage L.mini: 23m			

113

Chemin parallèle à l'A68

114

R.D n°24 dite R.D.
Voir PLAN SPECI
N°

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

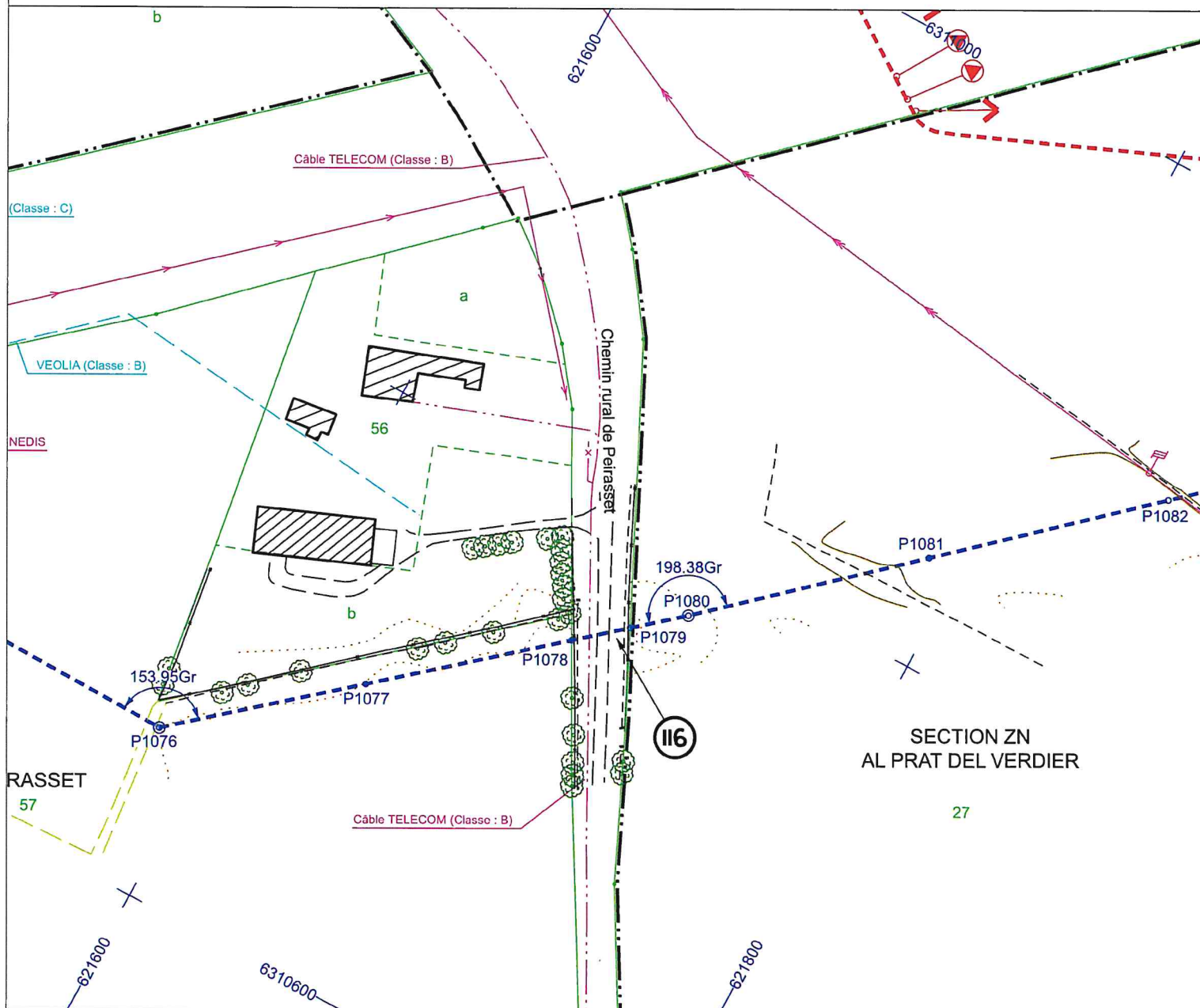
Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le



ID : 081-218100931-20250417-ARR102025-AR

57	DP	
M. et Mme VALAT Dominique 1831, route de CADALEN	Chemin rural DE PEYRASSET	M. et Mme ANGLES Laurent SERIEUX 12120 ARVIEUX

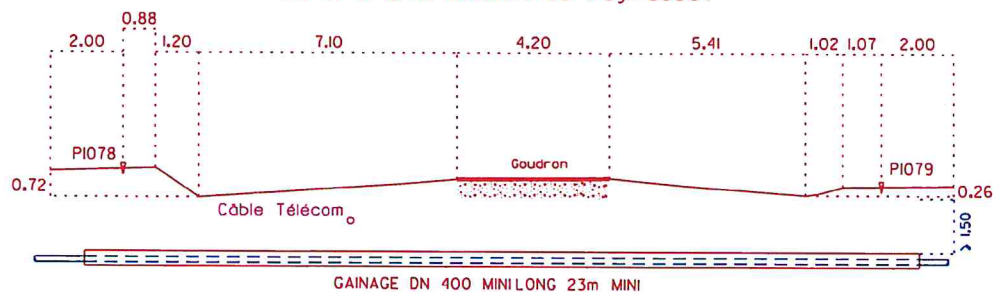


P1076	P1077	P1078	P1079	P1080	P1081	P1082
98.99	57415.01	57488.47	57561.94	57582.82	57603.55	57690.05
73.46	73.46	20.88	20.72	86.51	86.51	57776.56

Gainage L.mini: 23m

116

V.C n°6 dite chemin de Peyrasset



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le



ID : 081-218100931-20250417-ARR102025-AR